



St-Michel Escalus

Dimanche 20 juillet 2025

Airial devant la mairie
(Uniquement en extérieur)

VIDE GRENIER

de 9 h à 17 h

Particuliers et Professionnels
Buvette, sandwiches et frites sur place

Renseignements et Réservation
Tel 06 65 03 07 10

Règlement intérieur

La manifestation est ouverte à tous les particuliers, associations et professionnels.

L'association décline toute responsabilité en cas de vol perte et/ou sinistre des objets ou en cas de litige d'un vendeur.

Les transactions sont sous la seule responsabilité des parties concernées.

L'installation se fera à partir de 6 h 30. Tout emplacement non occupé à 9 h sera considéré comme disponible. (Les droits d'inscription ne seront pas restitués).

La vente d'animaux, la vente de nature alimentaire et de boissons, la vente d'armes sont interdites dans l'enceinte du vide-grenier.

Les exposants sont responsables de la zone qu'ils occupent, de la sécurité de leur installation, matériels et véhicules. Les emplacements doivent être rendus propres.

Les aléas de la météo ne pourront en aucun cas occasionner un remboursement des droits d'inscription.

Fermeture des portes au public à 18 h. Démontage achevé à 20 h impérativement.

Les fiches d'inscription devront nous parvenir **au plus tard le 16 juillet 2025**,

accompagnées de toutes les pièces demandées à l'adresse suivante :

Comité des fêtes de St-Michel Escalus – Chez Michel JICQUEL
2 Lot La Vaucelle – 40550 St-Michel Escalus

Conditions :

A l'extérieur : table non fournie	4 € le mètre
Possibilité de louer des tables de 2 m	2 € la table

FICHE D'INSCRIPTION - Vide Grenier du 20 juillet 2025 à ST MICHEL ESCALUS

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel. mail :

N° immatriculation du véhicule :

Installation extérieure :	nombre de mètres x 4 € =	€
Location de tables :	nombre de tables x 2 € =	€

Compléter et rayer les mentions inutiles : Déclare sur l'honneur :

Avoir pris connaissance du règlement intérieur

Particulier :

N° carte d'identité délivrée le à

de ne vendre que des objets personnels et usagés (article 310-2 du code de commerce)

de non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)

de ne pas être commerçant

Professionnel :

N° de registre du commerce/des métiers de

être soumis au régime de l'article L310-2 du code du commerce

tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du code pénal)

L'inscription ne sera définitive que si elle a été accompagnée

- du règlement à l'ordre de : **Comité des fêtes de St-Michel Escalus**
- de la photocopie de la carte d'identité (recto-verso) pour les non professionnels
- de la photocopie de la carte professionnelle pour les professionnels
- de la fiche d'inscription, datée et signée.

Date : Signature :